

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
NANTES
6 allée de l'Ile Gloriette
BP 44623
44046 NANTES CEDEX 1

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Dépôt effectué par :

! S.A.R.L.
! A.B.C. PLIAGE
! 198 RUE DE LA MAINGUAIS
!
! 44300 NANTES

! S.A.R.L.
! A.B.C. PLIAGE
! 198 RUE DE LA MAINGUAIS
!
! 44300 NANTES

Numéro RCS : NANTES B 400 470 415

<56994/95B00483>

! Pièces déposées le 03/07/1998

Numéro : 983787

! P.V. D'ASSEMBLEE du 06/05/1998
! - RECONSTITUTION ACTIF NET (1/2)

BORDEREAU DE FRAIS

! Total Exonéré Taxe.....	38.00	Total soumis à Tva.....	39.00!
! Montant Tva.....	8.03	TOTAL T.T.C.....	85.03!

Le Greffier,



953287

A.B.C. PLIAGE
S.A.R.L. au capital de 250.000 F
198, rue de la Mainguais
44300 NANTES
R.C.S. NANTES 400 470 415 00011

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 6 MAI 1998

DELIBERATION DES ASSOCIES

Le 6 Mai 1998 à 18 heures, les associés se sont réunis au siège social sur convocation régulière de la gérance.

Les associés suivants assistent ou sont représentés à l'Assemblée :

Monsieur Didier WIRTZ

Demeurant à SAINT LAURENT DES AUTELS (49270)

37, rue Jean V - CHAMPTOCEAUX

Propriétaire de

125 parts

Monsieur José WIRTZ

Demeurant à SAINT LAURENT DES AUTELS (49270)

18, rue Saint Lazare - CHAMPTOCEAUX

Propriétaire de

300 parts

Monsieur Bernard LEMAITRE

Demeurant à MAUVES SUR LOIRE (44470)

20, rue William Turner

Propriétaire de

1.250 parts

DW
JW

JH

PL

Monsieur Joseph HUET

Demeurant à NANTES (44300)

73, rue du Bêle

Propriétaire de

825 parts

L'assemblée réunit ainsi quatre associés représentant 2.500 parts sociales, soit la totalité des associés.

Elle peut donc valablement délibérer sur son ordre du jour qui est le suivant :

- Rapport de gestion de la gérance sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 1998,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi sur les sociétés commerciales,
- Approbation desdits comptes et conventions. Quitus à donner à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Fixation des appointements de la gérance,
- Attribution d'intérêts de comptes-courants aux associés,
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres à hauteur de la moitié du capital social.

La séance est présidée par Monsieur Bernard LEMAITRE, gérant.

Le président soumet à l'assemblée les rapports de la gérance, l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 Mars 1998.

Il rappelle que ces mêmes documents ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés quinze jours au moins avant la date de la réunion, et ont été tenus à leur disposition au siège social pendant les quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, il donne lecture de ses rapports.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'exercice clos le 31 Mars 1998, approuvent les comptes et le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 557.125,93 F.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Compte tenu de la perte de la moitié du capital social au 31 Mars 1996, la société était tenue de reconstituer ses capitaux propres à hauteur de la moitié du capital social à la date du 31 Mars 1998.

Les associés constatent que cette obligation a été remplie, les capitaux propres s'élevant à 125.176 F au 31 Mars 1998, pour un capital social de 250.000 F.

Tous pouvoirs sont donnés au Gérant à l'effet d'accomplir les formalités légales prévues par la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi sur les sociétés commerciales, les associés approuvent lesdites conventions à l'unanimité des voix attachées aux parts sociales jouissant du droit de vote pour chacune des approbations qui en sont l'objet.

QUATRIEME RESOLUTION

Les associés décident de reporter à nouveau le bénéfice ci-dessus constaté et s'élevant à 557.125,93 F.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Les associés décident de fixer les appointements de Monsieur Bernard LEMAITRE au titre de son contrat de travail à 20.000 F bruts mensuels.

Le gérant a droit en outre au remboursement de ses frais de représentation, de missions et de déplacements, sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Compte tenu de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 Mai 1997 et étant donné que la société a reconstitué ses capitaux propres à hauteur de la moitié du capital social au 31 Mars 1998, des intérêts ont été attribués de manière rétroactive afin de rémunérer les comptes-courants depuis le 1^{er} Avril 1996.

Les intérêts attribués au cours de l'exercice 1997.1998 se décomposent ainsi :

. Au titre de l'exercice 1996.1997 (au taux de 6,31 %)	30.751,80 F
. Au titre de l'exercice 1997.1998 (au taux de 5,2 %)	22.237,37 F

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Du JH
SW

SEPTIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales dont l'exécution n'est pas réservée à la gérance par la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés présents après lecture.

Copie Certifiée Conforme

Three handwritten signatures in black ink, likely representing the signatories of the minutes.